

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



EUROPE ET AMÉRIQUES : PERSPECTIVES CONVERGENTES ET DIVERGENTES SUR LE DROIT INTERNATIONAL

Jean Tardif

Volume 7, Number 2, 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100996ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1100996ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Tardif, J. (1991). EUROPE ET AMÉRIQUES : PERSPECTIVES CONVERGENTES ET DIVERGENTES SUR LE DROIT INTERNATIONAL. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 7(2), 182–186. <https://doi.org/10.7202/1100996ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1991

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Notes et commentaires

EUROPE ET AMÉRIQUES : PERSPECTIVES CONVERGENTES ET DIVERGENTES SUR LE DROIT INTERNATIONAL

Jean TARDIF*

I. UN MONDE EN MUTATION
A. Mondialisation et internationalisation
B. L'émérgence d'un monde multipolaire

II. QUÉBEC : D'AMÉRIQUE ET D'EUROPE
A. Québec d'Amérique
B. Québec d'Europe

Monsieur le Président,
Distingués invités,

Permettez-moi de vous remercier pour cette invitation à un représentant du ministère des Affaires internationales. S'il me fait plaisir de m'adresser aux participants de votre colloque, c'est d'abord parce que le thème que vous avez retenu se situe au cœur d'enjeux déterminants pour les prochaines années. Le choix de le traiter de façon comparative et de rechercher divers points de vue permet d'ouvrir des perspectives nouvelles dont nous avons bien besoin pour affronter les nouveaux défis. Ensuite, c'est parce que notre rencontre d'aujourd'hui pourrait amorcer des échanges de vues suivis entre les divers spécialistes réunis ici et le ministère, sur ce sujet qui représente pour le Québec des intérêts majeurs,

Je n'aurai pas la témérité de m'aventurer sur le terrain des spécialistes, pas plus que sur le terrain politique auquel le sujet de votre colloque peut tout naturellement conduire. Plus modestement, et conformément à l'invitation du secrétaire général de votre Société, en marge du thème de votre colloque, je voudrais livrer certaines réflexions faites d'un point de vue québécois et dans une perspective d'affaires internationales. Pour ce faire, j'ai pensé évoquer rapidement certains éléments de la politique d'affaires internationales que le gouvernement du Québec a rendue publique il y a un an. Puisque le Québec est à la fois pareil et différent de l'Amérique et de l'Europe — c'est le fil qui sous-tend les réflexions qui vont suivre —, je tenterai de souligner les lignes de force qui guident ses rapports avec ces deux ensembles. J'en arriverai à soulever certaines interrogations qui rejoignent le thème des convergences et des divergences, pas forcément juridiques, entre Amérique et Europe.

I. Un monde en mutation

Le changement fait partie de la vie des individus et des sociétés. Malgré tous les progrès de la connaissance et de la technique, il reste toujours difficile de suivre l'évolution de la scène mondiale et surtout de dégager de la multiplicité des événements et des données, les faits saillants, les significations, les tendances et leur impact sur une société, une économie ou une culture.

Certains pensent pouvoir le faire en tirant les enseignements de l'Histoire cependant que d'autres recherchent dans les statistiques ou les modèles les instruments de prospective sinon de prévision permettant d'éclairer l'avenir.

Nul besoin d'entrer dans ce débat pour constater que les changements qui se déroulent sur la scène mondiale depuis quelques années sont d'une ampleur, d'une rapidité, et d'une complexité sans précédent. En témoignent éloquentement l'évolution radicale que connaissent les pays d'Europe de l'Est, la croissance phénoménale des échanges internationaux qui sont devenus le moteur du développement, ou encore l'importance des questions liées à l'environnement. Il n'est pas nécessaire de se croire futurologue pour apercevoir que cette véritable mutation de la scène internationale comporte des conséquences incontournables qui vont obliger les sociétés, les gouvernements, les entreprises et les individus à adapter de façon substantielle leur rôle et leur action.

C'est précisément cette prise de conscience qui a conduit le gouvernement du Québec à élaborer et à rendre publique une politique d'affaires internationales. Il s'agit là d'un geste peu commun, notamment de la part d'un État membre d'une fédération. La publication de cette politique témoigne de l'importance que le gouvernement du Québec, fidèle à une tradition remarquable, attache au développement de ses affaires internationales comme instrument majeur de son développement économique, socio-culturel et politique. Comme l'écrit le ministre, M. Ciaccia, dans son avant-propos:

« dans un contexte moderne, aucun gouvernement ne saurait exercer ses responsabilités internes de façon efficace sans prendre en compte la dimension internationale et sans agir dans ce cadre, suivant ses moyens ».

Sous le titre « *Le Québec et l'interdépendance: le monde pour horizon* », cette politique vise à mettre de l'avant les propositions qui permettront d'adapter l'action du gouvernement et des divers milieux québécois aux nouvelles exigences qui découlent des transformations de la scène mondiale.

Cette politique est fondée sur une analyse dont je suis heureux de constater qu'elle rejoint de très près celle du rapport que l'Organisation du commerce et du développement économique (O.C.D.E.) a publié en juin 1992 sur *Les perspectives à long terme de l'économie mondiale*.

Sans prétendre à une explication théorique, la politique identifie deux faits saillants particulièrement significatifs dans

* Ministère des Affaires Internationales du Québec.

l'évolution internationale récente : la mondialisation et l'internationalisation d'une part, l'émergence d'un monde multipolaire d'autre part.

A. Mondialisation et Internationalisation

Mondialisation et internationalisation : ces deux termes souvent confondus, ou pris l'un pour l'autre, gagnent à être distingués. La mondialisation telle que définie par le professeur Théodore Levitt de Harvard, désigne l'émergence de marchés mondiaux pour des produits de consommation uniformisés et l'émergence d'entreprises capables de répondre aux besoins de ces marchés. L'internationalisation se rapporte au rôle des gouvernements obligés, de plus en plus, d'une part, de définir leur action nationale en fonction de réalités qui transcendent les frontières et, d'autre part, d'agir à l'extérieur de leurs frontières pour contribuer avec les autres à définir les règles encadrant les échanges internationaux et pour y promouvoir leurs intérêts par divers moyens.

Désormais, le développement socio-économique d'un pays, et jusqu'à un certain point celui des régions, est lié, pour une partie plus ou moins grande suivant les cas, aux entreprises et aux collaborations extérieures qu'elles réussissent à développer grâce à des réseaux internationaux. Le succès d'un pays dépend largement de sa capacité, grâce notamment à des ressources humaines qualifiées, à un système moderne de transport et de télécommunication, de susciter sur son territoire le développement d'entreprises œuvrant dans des secteurs qui font appel à des connaissances avancées, et qui permettront à une main-d'œuvre de plus en plus spécialisée de produire des biens et des services de haute qualité, recherchés dans le monde entier. Le fondement même de la compétition a changé, il ne tient plus seulement au territoire ou à la possession de matières premières; cela entraîne une modification des moyens à prendre pour y faire face.

B. L'émergence d'un monde multipolaire

Un deuxième phénomène caractérise l'évolution internationale récente : l'émergence d'un monde multipolaire.

Comme le précédent, ce phénomène complexe qu'aucun déterminisme ne saurait expliquer, résulte de la conjonction de facteurs géopolitiques, économiques et socioculturels.

On pourrait dire que la configuration des rapports internationaux résulte de la rencontre de trois logiques : la logique du marché ou des entreprises cherchant à obtenir les conditions favorisant l'expansion de leur action et leur rentabilité; la logique des gouvernements ou des États qui, soucieux de sécurité tout en favorisant pour la plupart l'ouverture, cherchent à assurer le développement harmonieux de leur société et à conclure les alliances requises pour y arriver; des logiques diverses enfin, fondées soit sur l'histoire, la langue, la culture ou la religion, qui définissent des cercles d'appartenance et d'action autour d'intérêts spécifiques transcendant souvent les frontières.

Avec l'éclatement de la bipolarisation qui a prévalu pendant les cinquante dernières années, le monde est entré dans la recherche d'un nouvel équilibre entre plusieurs pôles qui vont se définir, de façon variable et mouvante, sous l'influence de ces diverses logiques, en Amérique, en Europe, en Asie et dans les pays du Sud.

Cette conjoncture mouvante présente des défis nouveaux qui vont nous forcer à innover et à trouver les formules nouvelles qui assureront l'avenir. Le mouvement est déjà largement amorcé dans les entreprises multinationales qui ont réussi à se donner les moyens financiers, industriels et technologiques leur permettant d'opérer de façon transnationale : selon l'O.C.D.E., elles assurent déjà vingt pourcent de la production mondiale des biens;

au Japon et aux États-Unis, trente pourcent du flux d'import-export prend déjà la voie du commerce intra-firme. Pas étonnant que des forums internationaux comme le GATT, ou des regroupements régionaux comme la C.É.E., cherchent, sous diverses formes, à concilier les intérêts nationaux avec les exigences d'un monde où il faut gérer l'interdépendance dans une perspective d'ouverture et de complémentarité.

Il n'existe pas de modèle unique qui garantirait le succès face à ces nouveaux défis. Chaque pays, chaque gouvernement doit trouver, en fonction de sa situation propre, les moyens pour concilier ses intérêts nationaux avec ceux de ses partenaires étrangers et pour assurer ainsi son développement économique et socioculturel.

II. Québec : d'Amérique et d'Europe

Il n'est pas étonnant que le Québec soit particulièrement sensible à ces nouveaux enjeux.

État membre de la fédération canadienne au sein de laquelle il cherche, depuis plus de trente ans les moyens d'assurer son développement en suivant ses propres voies tout en respectant les intérêts de ses partenaires, le Québec a toujours voulu faire de l'ouverture sur l'extérieur un instrument de son progrès. Cette ouverture se manifeste sur le plan économique : sa structure industrielle fait une large place aux partenaires étrangers et seize pourcent de son PIB (en 1990) est assuré par ses exportations internationales. Sur le plan culturel, malgré une production abondante et de qualité, plus des deux tiers des produits culturels qu'il consomme viennent de l'extérieur. L'immigration fournit une part de plus en plus importante de sa croissance démographique. Sa situation géopolitique est singulière : situé à côté de la première puissance mondiale avec laquelle il effectue les *trois-quarts* de ses échanges commerciaux et la majorité de ses échanges économiques, rattaché à l'Europe par des liens historiques et humains durables, il veut faire de nécessité vertu et profiter du nouveau dynamisme international pour y trouver les instruments d'un développement durable qui assure à la fois sa prospérité et conforte son identité.

Il est donc naturel que sa politique d'affaires internationales ait situé au premier plan les enjeux économiques qui sont au cœur de l'action internationale.

À ce chapitre, le Québec choisit résolument l'ouverture ainsi qu'en témoigne son appui actif aux négociations du GATT ainsi qu'à la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'abord, puis avec le Mexique.

Il est bien conscient que dans un contexte où l'investissement international, les flux internationaux de technologie et d'information s'ajoutent au commerce des biens comme principaux vecteurs de la mondialisation de l'économie, la compétitivité internationale répond à des schémas nouveaux, où concurrence et coopération s'entremêlent.

Avec l'ouverture des frontières, même les entreprises qui n'exportent pas sont soumises à la concurrence étrangère. Sans stratégie concertée, sans objectifs bien ciblés, sans organisation de la synergie des efforts, elles auraient peu de chances de conserver leur part de marché et surtout de développer ce qui constituera les forces de demain.

Une telle stratégie concertée doit viser à conforter la structure industrielle du Québec autour de quelques axes de force, à la fois par l'apport de capitaux et de technologies, le développement d'une expertise reconnue, des produits et des services de qualité répondant à la demande étrangère. Sur le plan interne, la stratégie des grappes industrielles mises de l'avant par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vise à répondre à ces nouvelles exigences et à réunir les conditions

permettant à l'économie québécoise d'assurer son développement dans le contexte actuel et d'évoluer vers une économie à haute valeur ajoutée.

Précisément parce que les échanges économiques internationaux prennent de nouvelles formes, et qu'ils voient leur composition se modifier en faisant une place de plus en plus grande aux produits et services à haute valeur ajoutée, la politique d'affaires internationales accorde une nouvelle priorité aux échanges dans le domaine de la science et de la technologie, notamment avec les pays industrialisés. La technologie constituera l'un des éléments-clés du nouvel ordre international. Le Québec veut donc se donner les moyens, grâce aux échanges internationaux, d'accroître son potentiel scientifique et de mettre au point ou d'intégrer les innovations technologiques qui vont assurer sa compétitivité, notamment dans certains secteurs-clés.

Cette priorité en entraîne une autre, étroitement liée : la contribution que les échanges internationaux peuvent apporter à la formation de ressources humaines hautement qualifiées qui pourront ainsi plus facilement s'insérer dans les réseaux internationaux.

Il faudrait se garder de sous-estimer le fait que le phénomène de mondialisation s'accompagne, sur tous les continents, d'un mouvement marqué d'affirmation des identités. La culture et la langue sont des éléments-clés de l'identité de chaque société : il est donc naturel qu'elles se retrouvent au cœur des rapports entre les peuples tout au long de l'histoire. Elles constituent l'un des volets essentiels et l'une des priorités de l'action internationale du Québec. Le développement culturel, l'un des acquis les plus précieux des sociétés modernes, doit désormais être assuré dans un contexte international où les industries de la culture et de la communication jouent un rôle de plus en plus grand. Le Québec entend donc adopter dans ce volet de son action internationale une stratégie analogue à celle retenue dans le domaine économique afin de renforcer sa capacité d'engendrer des produits culturels et de mettre en place des réseaux qui assurent les conditions d'une création de qualité ainsi qu'une présence et une action durables à l'étranger.

Après avoir ainsi défini ses principaux intérêts en fonction de sa propre situation et en regard du contexte extérieur, la politique précise les principaux pôles de l'action internationale que le Québec veut fonder sur le partenariat.

Dans le cadre de ses rapports bilatéraux, deux pôles majeurs sont identifiés : l'Amérique et l'Europe.

A. Québec d'Amérique

Avec l'Amérique, le Québec partage des intérêts de première importance. En premier lieu avec les États-Unis. En raison de sa situation géopolitique, le Québec a partie liée avec les États-Unis pour lesquels il représente le neuvième partenaire commercial alors que ceux-ci viennent pour lui au premier rang. L'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada ouvre de nouvelles possibilités et suscite une concurrence qui devra entraîner certains changements d'habitudes. L'interdépendance des structures industrielles, le volume des échanges commerciaux et touristiques et une présence quotidienne des produits culturels et télévisuels américains ont habitué les Québécois à traiter avec la première puissance mondiale, en étant conscients de la différence de taille mais avec la conviction qu'un même attachement à la démocratie, le respect des différences, une pratique des affaires largement partagée, des enjeux communs — tel l'environnement par exemple — et des rapports suivis à divers niveaux permettront à chacun d'exploiter d'importantes possibilités et d'y trouver son compte.

La conclusion récente d'un accord trilatéral entre les États-Unis, le Canada et le Mexique ouvre des perspectives nouvelles

d'échanges économiques, scientifiques, technologiques et culturels avec ce pays qui devient ainsi un partenaire privilégié.

B. Québec d'Europe

Le continent européen représente l'autre pôle international majeur pour le Québec qui veut y rechercher des alliances dans tous les domaines.

L'Europe est engagée dans un processus de transformations profondes. Pour chacun des pays de ce continent, la définition de sa place et de son rôle dans la nouvelle architecture européenne représente le principal défi actuel et polarise l'essentiel de ses efforts : cela n'est pas sans conséquence sur les rapports qu'il entretient avec l'extérieur du continent.

Le fait que de 1980 à 1990, la part de l'Europe dans les exportations totales du Québec soit passée de vingt-cinq à quinze pourcent alors que ses importations en provenance de ce continent passaient de vingt à vingt-neuf pourcent, illustre assez bien un courant sur lequel le Québec, soucieux d'une diversification de ses marchés comme de ses alliances, doit s'interroger.

En raison notamment de liens humains et historiques, de courants d'échanges qui se sont élargis et renforcés au cours des dernières années, les pays européens représentent pour le Québec un potentiel exceptionnel d'alliances dans tous les domaines : pour les capitaux et la technologie, le développement de marchés, la coopération scientifique avancée, les échanges culturels, le développement des ressources humaines et le partenariat entre industries de la culture et de la communication.

Sur cet échiquier, la France constitue évidemment pour le Québec le partenaire privilégié à la fois en raison de racines et d'une langue communes, d'une volonté politique partagée, d'un engagement constant qui mobilise de part et d'autre des ressources considérables au profit d'intérêts communs diversifiés, et d'un choix réciproque de se considérer, à bien des égards, comme le premier pôle d'alliance dans ses rapports avec l'autre continent.

Avec les autres pays européens, notamment ceux où le Québec a établi des délégations, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Italie et Pays Nordiques, la recherche d'alliances et l'accroissement des échanges dans plusieurs domaines constituent l'un des axes permanents majeurs de son action internationale.

Cette recherche d'une double polarité dans les affaires internationales du Québec tient tout autant à la nature de ses divers intérêts qu'à son désir d'assumer son développement en recherchant une sorte d'équilibre entre divers aspects qui lui sont également chers.

Ces deux pôles n'épuisent pas la portée des relations internationales du Québec qui n'ignore certes pas l'émergence de l'Asie par exemple, pas plus qu'il ne pourrait assumer une part essentielle de son développement en français sans l'existence d'une alliance internationale dynamique des francophones œuvrant au sein d'institutions multilatérales assez fortes pour fournir un apport original et irremplaçable à la diversité et à la richesse du monde actuel.

III. Convergences et divergences : quelques réflexions supplémentaires

Les quelques aspects de la politique d'affaires internationales du Québec que je viens d'évoquer rapidement peuvent sembler assez éloignés des préoccupations de ce colloque. Dans la forme tout au moins, certainement. Peut-être illustrent-elles d'une façon singulière et concrète certains aspects de la recherche que poursuit le Québec, au confluent de ces convergences et divergences multiples entre l'Amérique et l'Europe.

Cette recherche découle principalement du fait qu'il n'est pratiquement plus possible, dans le contexte actuel, d'avoir une politique nationale — que ce soit dans le domaine de l'économie, de la technologie, de la culture ou du développement social — sans politique internationale. Celle-ci ne peut constituer à son tour que la recherche d'un développement qui concilie les intérêts internes avec ceux de l'extérieur. Une telle démarche soulève donc plusieurs questions à la fois sur l'évolution internationale et sur les perspectives de développement interne.

J'aimerais en évoquer rapidement certaines auxquelles le Québec peut être particulièrement sensible mais qui ne lui sont sans doute pas propres.

La première est liée à ce courant de mondialisation et d'internationalisation.

Avec l'effondrement des régimes communistes, la mondialisation des marchés et des entreprises semble avoir la voie libre. Sans doute, dans une large mesure. On peut imaginer par ailleurs que le débat qui a porté pendant des décennies sur l'opposition marxisme-capitalisme va maintenant se polariser sur le libéralisme. Peut-on penser qu'avec la fin de la Guerre froide, le rôle des États et des organisations internationales va se concentrer sur les moyens d'assurer la libéralisation des échanges? Plus de guerre, seulement des conflits d'intérêts arbitrés par les marchés? « Le libéralisme n'est pas une politique », disait pourtant Karl Schmitt, c'est la négation de la politique, la volonté de circonscrire la vie collective au monde de l'économie. « Le paradoxe de nos sociétés politiques démocratiques et de nos économies marchandes, écrivait récemment Jean Boissonnat, c'est que dans le même temps, elles attendent la "dépolitisation" de la gestion économique et elles exigent la mise en jeu des «responsabilités politiques». On rejoint par là le débat sur le rôle de l'État. L'État dirigiste a fait la preuve de son inefficacité. L'État providence agonise faute de moyens. L'État minimal, simple arbitre des conflits, ne saurait fournir à ses ressortissants le cadre et les leviers indispensables pour affronter la concurrence. État stratège alors? Chargé de composer, d'une part, avec les exigences de l'ouverture et de l'interdépendance, avec une réalité transnationale incarnée par de grandes entreprises financières et industrielles et, d'autre part, avec les besoins d'une population qui ne pourrait accepter indéfiniment de faire les frais des changements d'intérêt d'entreprises transnationales qui seraient insensibles aux répercussions sociales de leurs décisions de rationalisation? Le débat ne pourra rester très longtemps abstrait.

Il en recouvre d'ailleurs un autre, non moins sensible, lié à l'apparition d'un monde multipolaire. En même temps que sont réunies les conditions du village global qui voient à chaque jour des gens de plus en plus nombreux informés instantanément de ce qui se passe aux extrémités du monde, au moment où la rivalité Est-Ouest perd l'essentiel de sa signification, on voit resurgir un profond mouvement d'affirmation des identités qui, loin de se limiter aux expressions traditionnelles du nationalisme, empruntent les avenues les plus diverses, culturelles, linguistiques, religieuses, sociales et même raciales. Simples soubresauts? Réactions attardées, ou signes annonciateurs d'un monde qui refuse de se laisser réduire aux seuls impératifs du commerce?

Avant de se laisser entraîner dans des jugements simplistes ou de penser qu'il suffira de contenir ces mouvements, peut-être conviendrait-il d'apprécier la nature, l'importance et la portée de ces phénomènes qui ne sont pas circonscrits à l'Amérique et à l'Europe, et qui ne se manifestent pas seulement à l'occasion de référendums ou d'élections présidentielles mais se transportent sur le terrain de l'environnement, des politiques sociales et culturelles, comme pour chercher confusément des repères.

Ces interrogations ne pourraient-elles pas attirer notre attention sur l'un des enjeux majeurs qui attend nos sociétés?

Se pourrait-il qu'au-delà des difficultés à suivre les changements qui s'opèrent tous les jours sous nos yeux et sous l'effet de la surabondance d'information, nous soyons confrontés à un problème de signification et de sens qui se manifesterait à plusieurs niveaux? Est-il possible que le phénomène de mondialisation de l'économie et, jusqu'à un certain point, de la culture soit incompréhensible dans la réalité quotidienne? Un peu comme le concept « trillion » est pratiquement insignifiant pour la grande majorité des individus. Se pourrait-il que nous vivions, à une échelle plus large, un phénomène d'adaptation encore plus difficile que celui qu'ont connu les militaires lorsque l'apparition de l'arme nucléaire a vidé de son sens la notion classique du territoire et de toutes les lignes Maginot et les a obligés à redéfinir de façon radicale la stratégie de défense?

Jusqu'à présent, les individus, les entreprises, les peuples et les gouvernements avaient appris à fonctionner à l'intérieur de frontières, avec des pôles de référence connus et relativement maîtrisés. Voici que de nouvelles exigences venues de l'extérieur font éclater plusieurs cadres connus, que les valeurs traditionnelles se transforment souvent de façon radicale, entraînant ainsi la disparition de repères connus et des remises en cause dont il est difficile de percevoir l'aboutissement. Pas étonnant dès lors qu'un peut partout, et dans tous les domaines, on soit à la recherche de nouvelles balises.

Les discussions sur le rôle, le mandat et les conditions d'action des organisations internationales ou régionales, le débat qui se déroule en Europe sur les conditions d'exercice de la souveraineté dans la foulée du Traité de Maastricht et qui recouvre celui sur les liens existants entre union économique et union politique, les interrogations sur les performances du capitalisme de « type rhénan ou de type américain » pour reprendre la formule de Michel Albert, ou sur l'économie sociale de marché, les questions sur la sécurité culturelle ou sur l'intégration des immigrants, voilà qui illustre la portée de ces interrogations qui n'ont rien d'abstrait. Des réponses qu'on leur apportera dépend en effet largement non seulement le développement de nos sociétés mais également l'avènement d'un nouvel ordre international prévisible et stable.

Ces débats ne doivent pas être escamotés et ne pas craindre de faire apparaître les convergences et les divergences, culturelles, sociales, économiques et politiques entre les civilisations et les continents européen et nord-américain ou asiatique : la diversité des situations peut fournir des pistes de réflexion intéressantes et ouvrir la voie aux innovations les plus prometteuses.

Le Québec, plus que beaucoup d'autres peut-être, en raison de son histoire, de sa situation géographique, de sa démographie comme aussi de son ambition d'assurer sa place parmi les sociétés les plus avancées tout en affirmant son caractère majoritairement francophone en même temps que profondément libéral et ouvert, est obligé de prendre une part active dans ce débat d'avenir, non par plaisir ou par provocation, mais bien par nécessité existentielle et par suite d'un choix délibéré de ne refuser aucun de ses attachements, américain et européen, mais plutôt de les conjuguer en permanence d'une façon originale qui représente peut-être pour les autres son principal intérêt. Du moins nous permettez-vous de le croire...

Me permettez-vous, en guise de conclusion, et en étant bien conscient de n'avoir qu'indirectement effleuré le sujet de votre colloque, de formuler une suggestion?

Si vous avez accepté de participer à ce colloque, c'est que vous partagez la conviction que l'évolution internationale actuelle nous oblige à revoir nos analyses, à les confronter à des points

de vues différents et peut-être surtout à chercher de nouvelles avenues, j'aurais envie de dire même de nouveaux concepts, pour permettre de comprendre la réalité actuelle et pour contribuer ainsi à adapter l'action des individus, des entreprises et des gouvernements à des exigences jusqu'ici inédites. Les conséquences et les limites de la mondialisation des marchés, le rôle de l'État, des régions et des organisations supranationales et internationales dans un nouvel environnement et leurs diverses formes d'expression, l'importance de pôles de référence significatifs pour les peuples et les individus, voilà quelques questions qui ne peuvent recevoir de réponse simple, qui nécessitent une approche méthodique et qui gagneraient à être traitées de façon multidisciplinaire et comparative.

À cet égard, il me semble que votre colloque ouvre une avenue qui mériterait d'être plus explorée et élargie. D'abord par son caractère international et comparatif qui lui donne une richesse de perspective et d'analyse; ensuite par son caractère multidisciplinaire qui pourrait être accentué encore davantage. Pourquoi ne pas s'aventurer, au-delà de l'analyse juridique, vers certains éléments de prospective : pourquoi ne pourrait-on pas trouver dans de tels colloques des propositions visant à ouvrir de nouvelles avenues pour les problèmes actuels ou prévisibles? De même que la science s'est rapprochée de la technologie sans se pervertir, le droit pourrait peut être côtoyer l'économie, la sociologie et d'autres disciplines pour aborder des enjeux qui nous concernent tous et que vous êtes bien placés pour éclairer.